



BS_2024_11

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un février, à huit heures quarante-cinq, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le quinze février deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Jacques PRAUD, Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de M. JOUNIER*), Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : Frédéric MILLET

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 9

Votants : 10

Pouvoir : 1

ABSENTS :

MM. Fabrice SANCHEZ, Claude CAUDAL et Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir donné à M. LAUNAY*).

MODIFICATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME 2024

Lors de sa réunion du 24 janvier 2024, le Bureau syndical a modifié la tranche 2 du programme de travaux 2024 pour un montant de 815 000 € HT.

D'autres demandes ayant été formulées, il est proposé de compléter la tranche n°2 par les opérations proposées ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Bts	Estimation en € HT	Observations
PONT	Missillac	RD2 entre l'impasse du Gué Coulement et rue du marais	130	3	32 000	Aménagement conjoint (CD44, Missillac, La Chapelle des Marais) de l'entrée d'agglomération de Coulement. 130 ml de Fonte de 200 de date inconnue, vétuste 2 fuites conduites et plusieurs fuites branchements depuis 2010. Suite à l'aménagement d'un passage surélevé au plus tard au 15 Juin, renouvellement anticipé de 130 ml de Fonte à programmer pour mi-avril (renouvellement complet en prévision au titre du P2025). Demande de sondage en cours auprès de l'exploitant pour déterminer l'emplacement de la conduite sur le pont et la charge au-dessus de celle-ci Travaux nécessitant un phasage avec CARENE et CAP ATLANTIQUE
PONT	Pontchâteau	Rue de Cadivais	330	10	88 000	Aménagement de la commune. Tronçon de 310 ml de PVC 140 de 1972 (collé) et 10 branchements au plus dont un gros diamètre (63) Renouvellement en PVC 200 ainsi que les amorces des antennes en PEHD 63 et PVC 160
ANCE	Ancenis-St Géréon	Tournebride	60	2	24 000	Aménagement d'un giratoire au niveau du carrefour de Tournebride, boulevard Pasteur à Ancenis prévu en 2024. Renouvellement d'une conduite fonte grise Ø200 non fuyarde datant de 1967 afin de sortir de la zone aménagée. Renouvellement sur 60 mètres, 2 branchements.
LAME	Châteaubriant	Rue Marconi CVM	205	18	60 000	Renouvellement sur 205 ml d'une conduite PVC Ø110 datant de 1975, dû à une non-conformité CVM dans l'eau. Renouvellement en PVCØ110 sur 10 ml jusqu'au poteau incendie, puis en PEHDØ63 sur le reste du linéaire (195 ml) afin de réduire le temps de séjour. 18 branchements à renouveler. Proposition Atlantic'eau
LAME	Châteaubriant	Alimentation bâche de Béré et stabilisateur rue du moulin de Béré	50		30 000	Renouvellement de la conduite d'alimentation des bâches de Béré depuis la rue de Metz. Conduite fonte 250 posée en 1957. Conduites à poser en attente afin de permettre le raccordement suite à la rénovation des bâches et conduites intérieures. Pose d'un stabilisateur de pression permettant de by-passer les bâches de Béré. A positionner rue du moulin de Béré entre la conduite F250 en provenance du réservoir de Rougé et la conduite de distribution des bâches de Béré F200
					234 000	Total

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 2 du programme 2024 :

	Montant en € HT (BS du 18/10/23)	Montant en € HT (BS du 6/12/23)	Montant en € HT (BS du 24/01/24)	Montant en € HT (BS du 21/02/24)	Montant en € HT
ANCENIS				24 000	24 000
CAMPBON - SILLON	35 000	60 000			95 000
GRANDLIEU		72 000	8 000		80 000
NORT-SUR-ERDRE			123 000		123 000
PAYS DE LA MEE	46 000			90 000	136 000
PAYS DE RETZ	60 000	131 000	2 000		193 000
PONTCHATEAU – ST GILDAS			28 000	120 000	148 000
GUEMENE					
CCSE	95 000				95 000
VAL SAINT MARTIN		30 000			30 000
VIGNOBLE	5 000	120 000			125 000
TOTAL	241 000	413 000	161 000	234 000	1 049 000

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

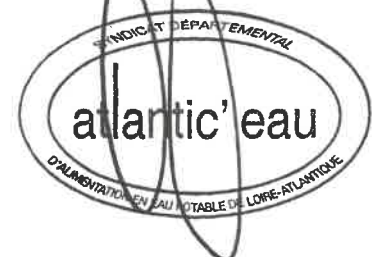
Vu les décisions du bureau syndical du 18 octobre 2023 (BS_2023_58), 6 décembre 2023 (BS_2023_68) et 24 janvier 2024 (BS_2024_05),

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du programme de travaux 2024 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 234 000 € HT,
- **DE PRECISER** que le montant total de la tranche 2 du programme de travaux 2024 est de 1 049 000 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Michel BRARD



BS_2024_11

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 21/02/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 22/02/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication